



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE PROJET DE RÈGLEMENT 2021-29

AVIS est donné que le conseil de ville, lors de sa séance tenue le mardi 21 septembre 2021, a adopté le projet de règlement 2021-29, amendant le règlement 2014-20 concernant les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement à son article 20, afin d'ajouter l'article 10.3.1 du règlement de zonage 2014-14 à la liste des exceptions apparaissant au paragraphe identifié « **Chapitre 10** ».

L'objet de ce règlement est tel que ci-dessus mentionné. Cette modification aura pour effet de permettre que la localisation des clôtures, murs, murets et haies puisse faire l'objet d'une dérogation mineure.

Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

La Ville tiendra une assemblée publique de consultation à l'égard de ce projet de règlement le lundi 15 novembre 2021, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations du conseil de ville, située au 855 de la 2^e Avenue à Val-d'Or, également diffusée en direct sur la page Facebook de la Ville. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption.

Les personnes et organismes désirant s'exprimer à l'égard de ce projet de règlement peuvent également, jusqu'à la levée de l'assemblée publique de consultation, transmettre leurs commentaires par écrit au Service du greffe, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante : greffe@ville.valdor.qc.ca.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville, à l'adresse suivante : <https://www.ville.valdor.qc.ca/la-ville/administration/avis-publics> ainsi qu'à l'adresse indiquée précédemment.

DONNÉ à Val-d'Or, le 3 novembre 2021.

**Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**